

L'ESSENTIEL KARATE® 0.4GR L'INSECTICIDE MULTICULTURES À LARGE SPECTRE

 **Karate® 0.4GR**

syngenta®

Karate® 0.4GR

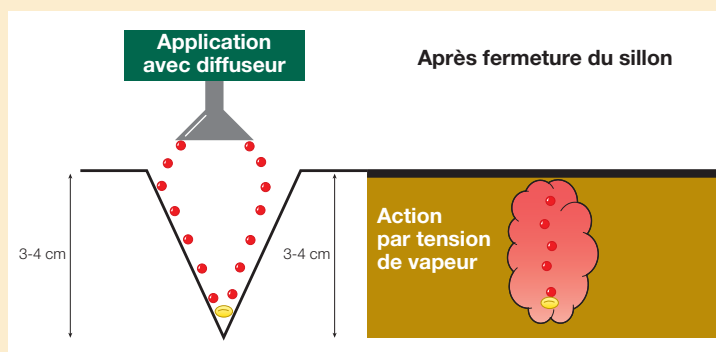
- **Composition :**
0,4 % lambda-cyhalothrine
- **Famille :**
pyréthrinoïdes de synthèse
- **Formulation :**
microgranulés (MG)
- **Cibles :** traitement du sol en localisation contre les larves de taupins, chrysomèle (*Diabrotica virgifera*), noctuelles scutigérelles et hannetons
- **Cultures autorisées**
(en plein champ uniquement) : maïs, maïs doux, soja, sorgho, tournesol, pomme de terre, tabac, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, choux, cultures ornementales, cultures portes graines, PPAMC florales et potagères
- **Dose homologuée :** 15 kg/ha
- **Mode d'action :** contact, ingestion et tension de vapeur
- **Modalité d'application :** KARATE 0.4GR doit être appliqué dans la raie de semis ou trou de plantation à l'aide d'un semoir équipé d'un microgranulateur.
 - Sur maïs et maïs doux l'utilisation de diffuseurs Syngenta est recommandée,
 - Sur tournesol : recommandation de diffuseur Syngenta ou d'un autre modèle
- **ZNT eau et organismes aquatiques :** 20 m avec DVP 20 m, sauf tabac : 5 m et sauf pomme de terre : sans ZNT/DVP
- **DRE :** 6 heures
- **Emballage :** sac de 10 kg

BENEFICES AU CHAMP

- Un haut niveau d'efficacité et une durée d'action optimale, couplée à une très bonne régularité contre les principaux ravageurs du sol : taupin, scutigérelle, chrysomèle, hanneton, noctuelle.
- **Multicultures :** insecticide du sol polyvalent homologué sur de nombreuses cultures (*maïs, sorgho, soja, tournesol, pomme de terre, cultures légumières* : se référer à l'étiquette).

SUR MAÏS : UN MODE D'ACTION OPTIMISÉ PAR LES DIFFUSEURS SYNGENTA

- Les diffuseurs recommandés par Syngenta France SAS* assurent une bonne répartition des microgranulés de **KARATE 0.4GR** sur toute la profondeur de la raie de semis.
- Tout l'espace entre la graine et la surface du sol se trouve protégé.



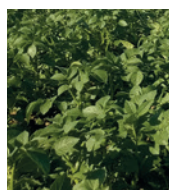
* Contacter votre interlocuteur Syngenta habituel.



Maïs



Tournesol



Pomme de terre



Légumes



Taupin



Scutigérelle



Chrysomèle diabrotica



Hanneton



Noctuelle

LES BONNES PRATIQUES DE SEMIS

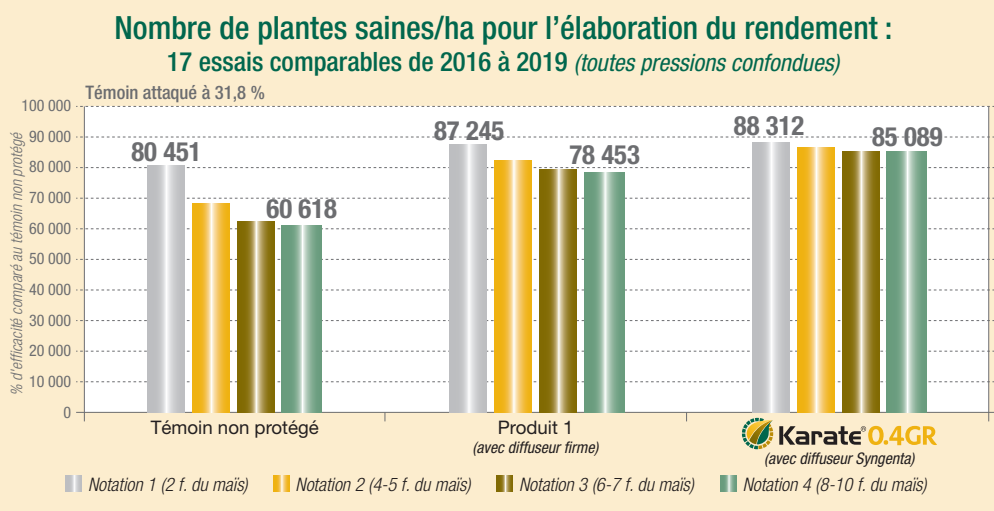
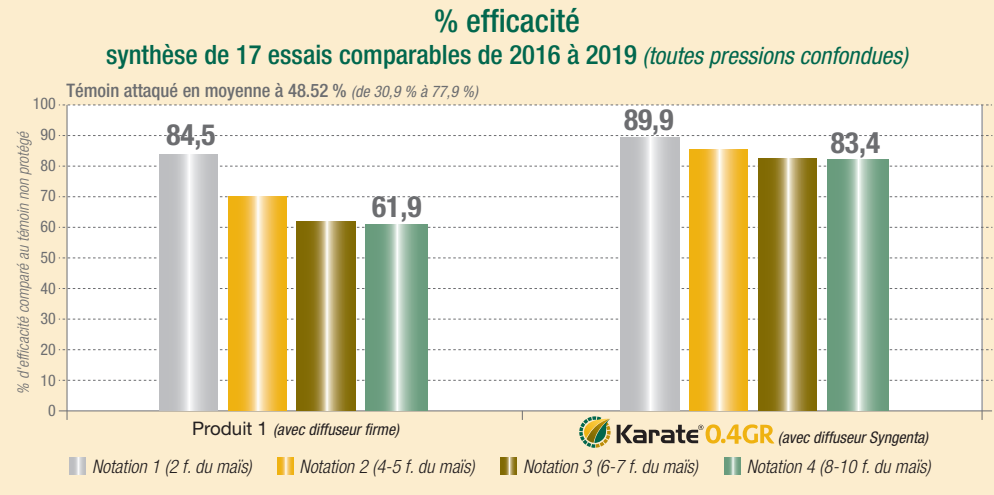
- Préparer un lit de semences de manière à assurer un bon contact entre le sol et la graine.
- Adapter le réglage du microgranulateur en fonction de la dose/ha ciblée.
- Réaliser un semis à une profondeur régulière, comprise entre 3 et 4 cm, sur un sol bien ressuyé et suffisamment réchauffé.
- Semer à une vitesse inférieure à 6 km/h.
- S'assurer que les semences et les microgranulés soient bien enfouis dans le sol.
- Veiller à contrôler au champ (environ 1 ha) que la dose souhaitée est réellement apportée.

conseilspro

▶ N° Indigo 0 825 00 05 52
0,150 € TTC / MN

▶ www.syngenta.fr

RÉSULTATS D'EFFICACITÉ DE KARATE 0.4GR SUR TAUPINS ET SCUTIGÉRELLES EN CULTURE DE MAÏS



Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

KARATE® 0.4GR - AMM N° 2150483 - Composition : 0,4 % lambda-cyhalothrine - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, chou, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.